



Réf : DB-F7

Service d'appui interne et de la relation usager
 Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)
 Centre administratif de la province Sud (CAPS)
 Artillerie - 6, route des Artifices
 Baie de la Moselle
 BP L1, 98849 Nouméa cedex
 Tél. 20 30 40 – Fax 20 30 11
autorisations.debitsdeboissons.ps@province-sud.nc

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE (ET PROROGATION) OU DEFINITIVE D'UNE SURFACE DE VENTE D'ALCOOL

ATTENTION

Le formulaire complété accompagné des pièces justificatives est à retourner :

- par courriel à l'adresse suivante autorisations.debitsdeboissons.ps@province-sud.nc
- par dépôt physique à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), Service d'appui interne et de la relation usager, Centre administratif de la province Sud (CAPS), Artillerie - 6, route des Artifices, Baie de la Moselle,
- par voie postale à la BP L1, 98849 Nouméa cedex.

Pour les communes de Bourail, Dumbéa, La Foa, Nouméa et Païta, la demande doit être adressée directement au maire de la commune concernée.

DEMANDEUR

N° de Ridet* _____

Raison sociale* _____

Enseigne _____

Sigle _____

Contact du débit de boissons :

Madame* Monsieur*

Nom* _____

Prénom* _____

Direction/Service _____

Fonction _____

Téléphone* _____

Courriel* _____ @ _____

* Champs obligatoires

TYPE DE FERMETURE SOLLICITÉE

Arrêt définitif de la vente d'alcool

Date de fermeture :/..... /20.....

Motif : _____

Fermeture temporaire de la surface de vente d'alcool

Motif : _____

Date de la fermeture :/..... /20.....

Date de réouverture envisagée :/..... /20.....

Prorogation de la fermeture temporaire de la surface de vente d'alcool

Date de la réouverture initiale :/..... /20.....

Date de réouverture envisagée :/..... /20.....

Motif : _____

Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans les rubriques ci-dessus*.

Fait à : _____, le/..... /20.....

Signature du demandeur :

* Champs obligatoires